



**Rentrée 2021**

## Règlement intérieur : bulletin d'engagement

### Je soussigné(e)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Père, mère, représentant légal (1) de l'élève ou étudiant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte celui-ci dans son intégralité.

*Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_*

Signature (2)  
Des parents ou du représentant légal

Signature (2)  
de l'élève ou étudiant(e)

### **A RENVoyer POUR LE LUNDI 16 AOÛT 2021**

(1) Rayer la mention inutile

(2) Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »



Rentrée 2021

***PARENT DELEGUE***

La cohérence de l'action éducative conduite au sein de l'établissement repose sur trois piliers essentiels : les élèves, les parents et les membres de l'équipe de l'établissement. Aussi, il nous apparaît important que les parents soient associés dans la conduite de la mission éducative et en particulier, à l'occasion des conseils de classe.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons pour devenir parent délégué de la classe de votre fils(fille).

**BULLETIN-REPONSE PARENT DÉLÉGUÉ**  
***A retourner au secrétariat de l'établissement***

M. ou Mme \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Père, Mère de l'élève NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_ Option \_\_\_\_\_

- Se porte volontaire pour être parent délégué de la classe de mon fils(fille).
- Ne souhaite pas que son numéro de téléphone personnel soit diffusé auprès des parents de la classe.
- Ne souhaite pas que son adresse mail soit diffusée auprès des parents de la classe.
- Peut être joint par les parents d'élèves de la classe sur les créneaux horaires suivants :

---

---

---

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

## Vivre en humanité et vivre sa foi chrétienne

L'établissement propose tout au long de l'année des moments de réflexion donnant du sens à nos valeurs humaines et chrétiennes avec un objectif d'aider le Vivre Ensemble et la pleine conscience de la différence.

### Animation pastorale ou vivre en humanité :

Vous avez choisi de confier votre fils ou votre fille à notre établissement, lycée catholique sous tutelle lasallienne. A ce titre, et tout en respectant la liberté de conscience des jeunes et des parents, des temps forts, témoignages ou réflexions sont proposés. Certaines activités prises sur le temps scolaire sont obligatoires ; d'autres (et notamment les célébrations religieuses) sont facultatives.

Pour votre information, votre enfant profitera de plusieurs moments forts comme par exemple :

- **Animation « Festival Alimenterre »** : Un temps d'échange, de réflexion et d'ouverture sur le monde au travers de problématiques liées à l'alimentation illégale dans le monde.

- **Bol de Riz ou repas citoyen** : Un repas dont les bénéfices seront reversés à une œuvre ou association afin de soutenir un projet de solidarité.

La deuxième partie de notre mission est d'offrir des propositions chrétiennes en permettant à chacun(e) d'exprimer sa foi.

Un temps particulier est proposé avant les vacances de Noël au travers de la célébration de Noël.

- Confirmation :

Votre enfant souhaite réaliser sa confirmation. Ce sacrement chrétien peut être préparé en collaboration avec le Pensionnat du Sacré-Cœur de Reims. Des informations sur le déroulement des temps-forts vous seront communiquées début octobre. Si vous souhaitez participer à ce sacrement, n'hésitez pas à me joindre par mail [christine.wurtz@cneap.fr](mailto:christine.wurtz@cneap.fr).

Si vous souhaitez vous investir avec nous dans le domaine de la pastorale scolaire, nous vous remercions de bien vouloir compléter l'encadré ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur nos très sincères salutations.

Y. DUTHOIT  
Chef d'établissement

C. WURTZ  
Animatrice en pastorale.

Madame, Monsieur-----

Parents de -----en classe de -----

Adresse-----

Tel.-----

Souhaite (nt) :

- Prendre contact avec Mme WURTZ afin d'avoir plus de renseignements sur les actions en Pastorale Scolaire
- Proposer mon (notre) aide pour organiser une action auprès des jeunes dans ce cadre.



Thillois, le 5 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité de vous abonner à la revue :

**« La Salle Liens International »**

Ce magazine valorise les actualités de nos établissements, traite des axes forts de notre pédagogie par des témoignages de Frères, de Chefs d'établissements, d'éducateurs ou encore de sociologues. C'est aussi la vie du réseau international.

Merci de remplir le coupon ci-dessous et de nous le retourner **pour le lundi 16 août 2021.**

✂

**COUPON ABONNEMENT**  
**A la Revue La Salle Liens International**

Le coût de l'abonnement est de **10 € pour 4 numéros par an.**  
Les revues vous seront envoyées directement à votre domicile

OUI  je m'abonne à la revue La Salle Liens International  
NON  je ne m'abonne pas à la revue La Salle Liens International

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Parents de : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_  
Rue : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Merci de renvoyer ce coupon par courrier, accompagné d'un chèque de 10€ si vous êtes intéressé,  
à :

**Lycée Lasalle Reims-Thillois 4 rue des Ecoles 51370 THILLOIS**  
*(Chèque à l'ordre du Lycée Lasalle Reims-Thillois)*



**AUTORISATIONS PERMANENTES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Père, Mère, Tuteur (*rayez les mentions inutiles*) de \_\_\_\_\_

En classe de \_\_\_\_\_

**1- Autorisation de sortie**

- Autorise mon fils, (ma fille) à quitter le lycée après le dernier cours de la journée.
- N'autorise pas mon fils (ma fille) à quitter le lycée avant la fin de la journée officielle :

Collège :

- 16h45 les lundis, mardis et jeudis
- 12h25 les mercredis
- 15h20 les vendredis

Lycée :

- 16h45 les lundis, mardis, mercredis et jeudis
- 15h20 les vendredis

BTSA :

- 17h40 les lundis, mardis, mercredis et jeudis
- 15h20 les vendredis

**2- Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne**

Autorise le Lycée LaSalle Reims-Thillois à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant mon fils (ma fille), réalisées dans le cadre des activités scolaires.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans des supports écrits (revues, plaquettes, journaux internes, panneaux de communication propres à l'établissement présentés dans des forums ou journées Portes-Ouvertes).  
 OUI  NON
- Diffusion sur le site web du Lycée  
 OUI  NON
- Diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube)  
 OUI  NON
- Diffusion dans un film vidéo de présentation du lycée (site Web, Youtube, forums, salons ...)  
 OUI  NON

**3- Déplacements dans le cadre de sorties scolaires**

- Autorise mon fils, (ma fille), à participer aux sorties organisées par l'établissement dans le cadre du programme scolaire ; j'ai bien noté que mon enfant sera véhiculé vers les lieux de sortie, en car, ou dans un des véhicules du lycée conduit par un membre du personnel de l'établissement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des Parents,



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen de Développement Régional



ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

*L'Europe s'invente chez nous*

## CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0 Rentrée scolaire 2021 - 2022



Mme, M, \_\_\_\_\_ ;  
inscrit(e) en (niveau) \_\_\_\_\_ ;  
dans (nom d'établissement) \_\_\_\_\_ ;  
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

### Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

### Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

### Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

### Article 5 : Protection des données personnelles

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur.

La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

### Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/lycee4-0/>



Aux parents des élèves du lycée

Rentrée 2021

**Objet : Autorisation de fumer**

Madame, Monsieur,

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte des établissements scolaires y compris dans les espaces à l'air libre. Par ailleurs, le Règlement Intérieur n'autorise pas les élèves (de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale) à sortir de l'établissement.

Afin de permettre aux lycéens qui le souhaitent de fumer, nous avons besoin de votre autorisation. Ils resteront alors sur un espace délimité, extérieur à l'établissement.

Dans ce cas, merci de compléter le coupon réponse ci-dessous et le renvoyer au Lycée pour le **lundi 16 août 2021**. Sans réponse de votre part, nous considérerons que votre enfant n'est pas autorisé à fumer.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



**Autorisation de fumer**

**Rentrée 2021**

**COUPON REPONSE :**

Je soussigné(e) ....., représentant légal de

....., en classe de .....

Autorise mon fils (ma fille) à fumer.

N'autorise pas mon fils (ma fille) à fumer.

**Les élèves non-fumeurs ne seront pas autorisés à sortir de l'établissement pour se rendre sur la zone fumeur.**

Signature de l'Elève :

Signature des parents ou du représentant légal :



Rentrée 2021

**UTILISATION DES VEHICULES PERSONNELS - LYCEENS**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

**Cas n°1 : Mon enfant dispose d'un véhicule qu'il stationnera au sein de l'établissement :**

Véhicule (marque, type) : \_\_\_\_\_ N° immatriculation : \_\_\_\_\_

Les élèves internes ou demi-pensionnaires disposant d'une voiture, peuvent la stationner à l'intérieur de l'établissement en privilégiant les parkings n°1 et 2. Les internes n'utilisant pas leur véhicule pendant la semaine sont invités à utiliser le parking n° 2.

Les élèves internes remettront leur trousseau de clés dès leur arrivée dans l'établissement le matin du premier jour de cours et les reprendront à la vie scolaire le dernier jour après le déjeuner. **Le non-respect de cette disposition entrainera l'interdiction d'introduire le véhicule dans l'enceinte du lycée.**

**\* Situation pratique : les élèves viendront spontanément remettre leurs clés à la vie scolaire le lundi avant 10 h 35 et viendront les rechercher le vendredi entre 12 h 30 et 13 h. Tout élève refusant de se soumettre à ce règlement ne sera pas autorisé à stationner son véhicule au sein de l'établissement.**

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon fils, ma fille**

à transporter éventuellement les élèves lors des sorties techniques agricoles, culturelles ou sportives de l'Etablissement. Je me suis assuré qu'il a toutes les assurances et papiers nécessaires pour le véhicule qu'il utilise (cf. Règlement Intérieur). Ces sorties ont un caractère scolaire et non professionnel.

à être transporté(e) par un autre élève de l'Etablissement dans les conditions ci-dessus.

**Cas n°2 : Mon enfant ne dispose pas de véhicule**

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon fils, ma fille**

à être transporté(e) par un autre élève de l'Etablissement dans les conditions ci-dessus.

**Je m'engage à contacter Monsieur CORBLIN si mon enfant était amené à utiliser un véhicule et à le stationner dans l'établissement en cours d'année scolaire.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des Parents,

Signature de l'Elève,

(\*) Cocher la ou les cases nécessaires.

**Important : L'établissement n'assure pas les véhicules personnels des élèves. Tout sinistre sera couvert par votre assurance personnelle.**

**L'élève conducteur doit toujours être en possession d'un permis valide**

**P.S. : Joindre photocopies de la carte grise, du permis de conduire, de la carte verte d'assurance du véhicule**





Rentrée 2021

### BON DE COMMANDE

#### Trousse de laboratoire – UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

*Ce matériel est nécessaire pour les travaux pratiques de laboratoire.*

*Si vous ne l'avez pas déjà, cette trousse peut vous être fournie par l'établissement.*

*Pour cela, il suffit de nous retourner ce bon de commande (le montant sera prélevé sur votre facture).*

**A l'attention des élèves des filières :**  
**Technologiques,**  
**Professionnelles**  
**et BTSA « ANABIOTEC »**

NOM Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

NOM Prénom du Responsable Légal : \_\_\_\_\_

- **choisir (en cochant la case) le souhait entre lunette ou surlunette :**

Lunette de sécurité (si pas de lunettes de vue)

Surlunette de sécurité (si lunettes de vue)

**Attention : le port des lentilles est strictement interdit dans les laboratoires; seules les lunettes de vue sont acceptées d'où obligation de surlunette dans ce cas.**

**Contenu de la trousse :**

**Filière Professionnelle Travaux Paysagers :** Trousse comprenant : 1 poire de prélèvement standard, 3 barreaux aimantés (grand, moyen, petit), 1 spatule verseuse, lunette ou surlunette de sécurité : **30 €**

**Filière Professionnelle ABIL ou LCQ:** Trousse comprenant : 1 poire de prélèvement standard, 1 poire de prélèvement 5 ml, 3 barreaux aimantés (grand, moyen, petit), 1 spatule double, 1 spatule verseuse, lunette ou surlunette de sécurité : **35 €**

**Filière 2ndGT ou STAV :** Trousse comprenant 1 poire de prélèvement standard, 1 poire de prélèvement 5 ml, 3 barreaux aimantés (grand, moyen, petit), 1 spatule double, 1 spatule verseuse, lunette ou surlunette de sécurité : **35 €**

**BTSA « ANABIOTEC » :** Trousse comprenant 1 poire de prélèvement standard, 1 poire de prélèvement 5 ml, 3 barreaux aimantés (grand, moyen, petit), 1 spatule double, 1 spatule verseuse, lunette ou surlunette de sécurité : **35 €**

Date : ..... Signature du responsable légal :

Le bon de commande est à retourner au Lycée impérativement **pour le lundi 16 août 2021**